

Les vins de macération produits en Alsace, communément appelés « vins orange », font désormais partie intégrante de l'appellation AOC Alsace. Ainsi en a décidé l'assemblée générale de l'[ASSOCIATION DES VITICULTEURS D'ALSACE](https://www.ava-aoc.fr/) / **T** : 03.89.20.16.50 (AV, siège à Colmar) du 18 janvier dernier. <https://www.ava-aoc.fr/>